

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des  
conseillers élus :  
15

Séance du 4 avril 2012

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers  
en fonction :  
14

Conseillers  
présents :  
13

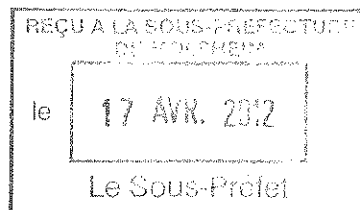
**ETAIENT PRESENTS** : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine, **STEIBEL** Martine, Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc, **PALMA** Yves, **PARUTTO** Pascal, **SCANDELLA** Eric, **SCHLEISS** Hervé, **TROESTLER** Mario et **WURMSER** Philippe

**ABSENT EXCUSE** : M. **COURTOT** Jean-Claude, proc. Degrima

**Secrétaire de séance** : M. **FRIEDERICH** Jean-Luc.

### Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 29/02/2012
- Comptes administratifs 2011 (Commune - Eau)
- Affectation des résultats
- Comptes de gestion 2011 (Commune - Eau)
- Taux d'imposition 2012
- Budget primitifs 2012 (Commune - Eau)
- Election d'un délégué au Sictom
- Divers



Ouverture de la séance à 20H30

### **N°12/12** : Approbation du PV de la séance du 29/02/2012

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions (Aldebert, Steibel) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 29 février 2012. Toutefois, au point « Divers » relatif au branchement Aeschelmann, il est précisé que ce point a été abordé par M. Le Maire.

### **N°13/12** : Compte Administratif 2011

Vu les articles L.2121-31 et L.2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2011.

Monsieur Schleiss Hervé, Adjoint élu à l'unanimité, assure la Présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

1- D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2011 du service Communal comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	664 120,46 €	426006,49 €
Recettes	664 120,46 €	658151,96 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>232 145,47 €</b>
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	728 881,85 €	540 266,59 €
Recettes	728 881,85 €	333 948,87 €
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>206 317,72 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>25 827,75 €</b>

2. D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2011 du service Eau comme suit :

EXPLOITATION	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	104 900,00 €	40 647,88€
Recettes	104 900,00 €	101 962,87 €
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>		<b>61 314,99 €</b>
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	1 033 960,00 €	152 645,29 €
Recettes	1 033 960,00 €	156 969,74 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4324,45 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>65 639,44 €</b>

#### N°14/12 : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide

1. D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement à l'article ® 1068 du budget primitif 2012 - Service communal pour un montant de **206317,72 €** et de **REPORTER** l'excédent global de clôture à l'article ® 002 du budget primitif 2012 – Service communal pour un montant de **25827,75- €**.

2. DE **REPORTER** l'excédent d'exploitation à l'article ® 002 du budget primitif 2012 - Service Eau pour un montant de **61314,99 €** et de **REPORTER** l'excédent d'investissement à l'article ® 001 du budget primitif 2012 – Service Eau pour un montant de **4324,45 €**.

#### N°15/12 : Compte de gestion (Commune – Eau)

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du service Communal de l'exercice 2011 ainsi que le compte de gestion du service Eau de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2011 par le Receveur Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

## **N°16/12** : Taux d'imposition 2012

Compte tenu de la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer les taux de référence de 2012 établis par l'administration fiscale conformément à l'article 1640C du CGI.

Décide de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux des taxes locales tels que présentés dans l'état fiscal FDL1259COM, comme suit :

Libellé	Bases 2012	Taux 2012	Produits votés
Taxe d'habitation	1159000,-€	18,54 %	<b>214 879,-€</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	884700,-€	11,06 %	<b>97 848,-€</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30500,-€	78,85 %	<b>24 049,-€</b>
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	169400,-€	18,36 %	<b>31 102,-€</b>
<b>TOTAL des produits</b>			<b>367 878,-€</b>

Le budget primitif 2012 prévoit ces recettes de la fiscalité d'un montant de 367878,-€ aux comptes 73111. Le montant de 77325€ à reverser au titre du prélèvement GIR sera inscrit au compte 739116 du Budget Primitif 2012.

## **N°17/12** : Budget Primitif 2012 (Commune – Eau)

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux, suite aux réunions de la commission Finances, le projet des Budgets Primitifs 2012 (Commune - Eau)

1 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 du service Communal.

Le budget primitif 2012 du service Communal se présente comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	607 427,75 €	542 691,92 €
Recettes	607 427,75 €	542 691,92 €

2 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012 du service Eau.

Le budget primitif 2012 du service Eau se présente comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	145 154,99 €	1 728 600,44 €
Recettes	145 154,99 €	1 728 600,44 €

## **N°18/12** : Délégué SICTOM

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué au SICTOM suite à la vacance d'un poste.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Mme Gisselbrecht Claudine pour remplir cette mission.

DIVERS :

Point sur le projet de rénovation de la chapelle du Kloesterlé  
Signature du registre, des comptes et budgets.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
Mollkirch, le 11 avril 2012

Le Maire,  
Daniel DEGRIMA

